

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 340

12 février 2013

SOMMAIRE

Atitlan SA	16278	Inter Ikea Finance S.A.	16320
AXL Investments S.A.	16277	International Wood Trading S.à r.l.	16285
Belisa International S.A.	16277	Lonex S.A.	16276
Blue Skye Capital S.à r.l.	16277	Macquarie Global Real Estate Advisors (Lux) S.A.	16295
Blue Yulan S.A.	16277	Malibu Management Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l.	16282
Bolden S.A.	16288	Matrix German Portfolio No 1 Celle S.à r.l.	16276
Brand Trading Company S.A.	16281	Moller Green Energy S.à r.l.	16276
CEP III Investment 6 S.à r.l.	16278	NetJets Luxembourg Holding Company S.à r.l.	16280
Colyzeo S.à r.l.	16280	O-Two S.A.	16295
Concept Live S.A.	16280	Patrimoine Consult	16275
Cosal s.à r.l.	16274	Prince Charles S.à r.l.	16274
Cosnier SA	16294	REU Lux 1 S.à r.l.	16276
Crisalid Luxembourg SA	16279	RSi Consulting S.A.	16274
DeaDia S.à r.l.	16279	RSM Cosal	16274
DexLux	16280	RSM FHG & Associés	16277
Dilanfra S.A.	16278	RSM Henri Grisius & Associés	16277
D-Project S.A.	16279	Silverlake SICAV	16275
East&West Finances S.A.	16317	Sodep S.A.	16298
EDEN LogCenter INTERNATIONAL Al- pha S.à r.l.	16279	Spine + S.A.	16274
EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l.	16279	SVX Finance	16291
Eurochroma Investments S.A., SPF	16278	Swiss Life REIM (Luxembourg) S.A.	16296
Eurofins Genomics LUX Holding	16319	Thai Union EU Seafood 2 S.A.	16289
Eurofins GSC LUX	16287	The Product S.à r.l.	16302
Eurofins International Holdings LUX	16284	Uniwell S.A.	16275
euroscript international S.A.	16315	VANH Consulting s.à r.l.	16275
euroscript Management Services Gesell- schaft mit beschränkter Haftung	16313	Virelux Inspection Systems S.à r.l.	16275
Galactic Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ..	16282	Waterside Property S.A.	16274
Habacker LogPark Site Three S. à r.l. ...	16280		
iCON Master Holdings (EUR) S.à r.l.	16309		

Prince Charles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 94.094.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2013004202/12.

(130004085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Spine + S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 136.174.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2013004914/11.

(130004770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

RSi Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 51, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 147.059.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004878/10.

(130004858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

RSM Cosal, Société à responsabilité limitée,**(anc. Cosal s.à r.l.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 81.126.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004879/11.

(130004853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Waterside Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.762.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 09 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004979/10.

(130004592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

VANH Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 160.245.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013004974/11.

(130004431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Virelux Inspection Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4531 Differdange, 126, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 157.209.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013004972/11.

(130004912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Uniwell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 42.523.

Rectificatif du dépôt du bilan au 31.12.2011 enregistré et déposé à Luxembourg le 17/09/2012, no L120159650

Le Bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004966/11.

(130005043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Silverlake SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 108.866.

Der Jahresabschluss vom 31. August 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silverlake SICAV in Liquidation

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013004890/11.

(130004533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Patrimoine Consult, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.
R.C.S. Luxembourg B 129.931.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004830/10.

(130004871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Moller Green Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.466.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013004758/12.

(130004964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Matrix German Portfolio No 1 Celle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.625,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.075.

Les comptes annuels concernant la période du 1^{er} JANVIER 2011 au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre
de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 28 DECEMBRE 2012.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013004753/14.

(130004740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Lonex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 80.735.

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société LONEX S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage,
L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour LONEX S.A.

Référence de publication: 2013004736/13.

(130004701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

REU Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 117.558.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique du 17 décembre 2012 que:

- Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg avec effet
immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004870/15.

(130004434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

**RSM FHG & Associés, Société à responsabilité limitée,
(anc. RSM Henri Grisius & Associés).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 85.099.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004880/11.

(130004855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

AXL Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 154.418.

—
Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013005163/10.

(130005499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Blue Skye Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 159.631.

—
M. Salvatore Cerchione a changé l'adresse du 6B, Cresswell Place, GB – SW109RD – Londres au 49, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg.

M. Gianluca D'Avanzo a changé l'adresse du 30, Gatliff Road, GB – SW1W8QN - Londres au 49, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg.

Référence de publication: 2013005174/12.

(130005317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Blue Yulan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 157.076.

—
Les comptes annuels pour la période du 02 novembre 2010 (date de constitution) au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013005177/11.

(130005251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Belisa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.
R.C.S. Luxembourg B 58.731.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BELISA INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2013005188/10.

(130005686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Atitlan SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1641 Luxembourg, 4, rue Nicolas Gredt.
R.C.S. Luxembourg B 65.171.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 009 janvier 2013.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2013005157/10.

(130005352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

CEP III Investment 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.273.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

CEP III Investment 6 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013005229/12.

(130005526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Eurochroma Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 156.458.

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 8 janvier 2013,

Mme Maria Antzela Sitina, directeur de société, 26A, Agiou Athanasiou Str., Anixis, 14569 Attica, Grèce est cooptée comme administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2016, en remplacement de M. Michail Michailidis, démissionnaire.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour EUROCHROMA INVESTMENTS S.A., SPF

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013005317/17.

(130005957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Dilanfra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 102.734.

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Gregorio Pupino, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur en date du 30 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2013005278/15.

(130005656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

D-Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7303 Steinsel, 20, rue des Etangs.
R.C.S. Luxembourg B 150.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour D-PROJECT S.A.
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013005260/11.

(130005810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

DeaDia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 2A, rue de Hamm.
R.C.S. Luxembourg B 155.716.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013005263/12.

(130006016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Crisalid Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 139.780.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013005258/10.

(130005378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

EDEN LogCenter INTERNATIONAL Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 121.921.

Les comptes annuels au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005304/10.

(130005765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 224.842.458,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 168.314.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005308/11.

(130005433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

NetJets Luxembourg Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 144.464.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

NetJets Luxembourg Holding Company S.à r.l.
Robert van't Hoeft
Gérant

Référence de publication: 2013005524/14.

(130005751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Habacker LogPark Site Three S. à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 135.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013005378/10.

(130005591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Concept Live S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 13, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 120.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013005247/10.

(130005388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

DexLux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.700,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 100.412.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005265/10.

(130005344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Colyzeo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 102.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013005244/10.

(130005732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Brand Trading Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 90.740.

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BRAND TRADING COMPANY S.A.", ayant son siège social au 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 90740, constituée suivant acte reçu le 27 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 178 du 19 février 2003.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Sara Lecomte, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification du nombre d'actions et de la valeur nominale de celle-ci pour que le capital social soit représenté par 310 actions sans valeur nominale.

2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 50.000 (cinquante mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille Euros) à EUR 81.000 (quatre vingt un mille Euros) par l'émission de 500 (cinq cents) actions nouvelles sans valeur nominale, par apport en numéraire.

3.- Souscription libération.

4- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le nombre d'actions et de supprimer la valeur nominale de sorte que le capital social soit représenté par 310 actions sans valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 50.000,- (cinquante mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille) à EUR 81.000 (quatre vingt un mille Euros) par l'émission de 500 (cinq cents) actions nouvelles sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 500 actions nouvelles, les deux actionnaires existants, tels que documentés sur la liste de présence à concurrence de 250 actions chacun.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les actionnaires, représentés par Madame Flora Gibert, prénommée, en vertu de deux procurations sous seing privé demeurées annexées aux présentes ont déclaré souscrire aux 500 (cinq cents) actions nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille Euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Le capital social est désormais représenté par 810 actions sans valeur nominale détenues à hauteur de 405 actions par chaque actionnaire.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 81.000,- (quatre vingt un mille Euros), représenté par 810 (huit cent dix) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales»

16282

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61603. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013000701/64.

(13000017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Malibu Management Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Galactic Holdings (Luxembourg) S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 136.128.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Gores Satellite Holdings, LLC, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle 19808, Delaware, United States of America, registered with the Secretary's Office of the State of Delaware under number 3627676 (the "Sole Shareholder"),

represented by Me May N'DIAYE, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Los Angeles on 11 December 2012.

The above proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Galactic Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 296-298 route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine Schaeffer of 30 January 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, n° 606 of 11 March 2008, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.128 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Henri Hellinckx of 23 July 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, n° 2283 of 18 September 2008.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the name of the Company to "Malibu Management Holdings (Luxembourg) S.à r.l.".

2 To amend article 4 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolution to be adopted under item 1.

3 Miscellaneous.

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company to "Malibu Management Holdings (Luxembourg) S.à r.l.".

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 4 of the articles of association of the Company which shall from now on read as follows:

" **Art. 4.** The Company exists under the name «Malibu Management Holdings (Luxembourg) S.à r.l.»."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douzième jour de décembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Gores Satellite Holdings, LLC, une société régie par le droit de L'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle 19808, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès des services du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 3627676 («l'Associé Unique»),

représentée par Me May N'DIAYE, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Los Angeles, le 11 décembre 2012.

La prédite procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est l'associé unique de Galactic Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), ayant son siège social au 296-298 route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer en date du 30 janvier 2008 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 606 le 11 mars 2008, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 136128 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant acte de Maître Henri Hellinckx en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 2283 le 18 septembre 2008.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Approbation du changement de dénomination de la Société en "Malibu Management Holdings (Luxembourg) S.à r.l.".

2 Modification de l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter la résolution adoptée au point 1.

3 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination de la Société en «Malibu Management Holdings (Luxembourg) S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société, lequel se lit désormais comme suit:

" **Art. 4.** La Société existe sous la dénomination de «Malibu Management Holdings (Luxembourg) S.à r.l.»."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. N'DIAYE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15317. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000883/98.

(120226994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Eurofins International Holdings LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 157.959.

L'an deux mille douze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «Eurofins International Holdings LUX», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 20 décembre 2010, publié au mémorial C numéro 507 du 17 mars 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157959.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant, en date du 16 décembre 2011, publié au mémorial C numéro 252 du 30 janvier 2012.

La séance est ouverte à 15.30 heures, sous la présidence de Madame Pascale TROQUET, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Zéline YILDIZ, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Anne-Sophie REYNAERT, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les VINGT-SEPT MILLIONS (27.000.000) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de VINGT-SEPT MILLIONS D'EUROS (EUR 27.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital pour le porter de VINGT-SEPT MILLIONS D'EUROS (EUR 27.000.000,-) à VINGT-NEUF MILLIONS D'EUROS (EUR 29.000.000,-) par la création et l'émission de DEUX MILLIONS (2.000.000) de parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, en contrepartie d'un apport d'une créance de SOIXANTE-DEUX MILLIONS QUATRE CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 62.420.000,-), dont DEUX MILLIONS D'EUROS (EUR 2.000.000,-) seront alloués au capital social et SOIXANTE MILLIONS QUATRE CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 60.420.000,-), seront alloués à la prime d'émission.

2.- Souscription et libération de DEUX MILLIONS (2.000.000) de parts sociales par la société «EUROFINS SCIENTIFIC SE», société européenne de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B167775, libéré intégralement moyennant l'apport d'une créance d'un montant de SOIXANTE-DEUX MILLIONS QUATRE CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 62.420.000,-).

3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

4.- Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social de VINGT-SEPT MILLIONS D'EUROS (EUR 27.000.000,-) à VINGT-NEUF MILLIONS D'EUROS (EUR 29.000.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de DEUX MILLIONS D'EUROS (2.000.000) par la création et l'émission de DEUX MILLIONS (2.000.000) de parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de SOIXANTE-DEUX MILLIONS QUATRE CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 62.420.000,-) dont DEUX MILLIONS D'EUROS (EUR 2.000.000,-) seront alloués au capital social et SOIXANTE MILLIONS QUATRE CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 60.420.000,-) seront alloués à la prime d'émission, par la création et l'émission de DEUX MILLIONS (2.000.000) de parts sociales nouvelles, constitué par une créance envers la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des DEUX MILLIONS (2.000.000) parts sociales nouvelles, l'associé actuel suivant:

- la société «EUROFINS SCIENTIFIC SE», société européenne de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B167775.

Laquelle a déclaré souscrire les DEUX MILLIONS (2.000.000) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de SOIXANTE-DEUX MILLIONS QUATRE CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 62.420.000,-) existant à son profit et détenue envers la société «Eurofins International Holdings LUX», pré-qualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 20 décembre 2012 par le conseil de gérance, et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

” **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de VINGT-NEUF MILLIONS D'EUROS (EUR 29.000.000,-) représenté par VINGT-NEUF MILLIONS (EUR 29.000.000,-) de parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.”.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à € 7.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: TROQUET, REYNAERT, YILDIZ, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24/12/2012. Relation: EAC/2012/17430. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02 janvier 2013.

Référence de publication: 2013000804/93.

(130000508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

International Wood Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 71.268.

L'an deux mille douze, le dix neuf décembre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à responsabilité limitée «International Wood Trading, S.à r.l.», ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce

et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 71268, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg en date du 3 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 823 du 5 novembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, préqualifié en date du 24 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1254 du 8 décembre 2004.

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les cent vingt-cinq (125) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Constatation de la cession de cent vingt-quatre (124) parts sociales de la société détenues par COPERNIC INVEST S.A. à M. Pierre Goffinet et agrément de ladite cession de parts par le gérant unique de la Société.

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

IV.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les Associés présents ou représentés, se considérant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, décident de renoncer aux formalités de convocation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés constatent qu'en date du 30 décembre 2011, «CORPERNIC INVEST S.A.», une Société Anonyme dûment établie selon le droit du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg sous le numéro B 37454, a cédé l'intégralité des cent vingt-quatre (124) parts sociales de la société d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune qu'elle détenait (ci-après les «parts sociales») à Monsieur Pierre Goffinet, demeurant professionnellement 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Les parts sociales ont été cédées pour un montant total de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-).

Suite à la prédite cession, les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société sont détenues comme suit:

- SCOPE CONSULTANTS LTD, ayant son siège social à 24, Akara Building, Wickhams CA

1, De Castro Street, Les Iles Vierges Britanniques, 1 part sociale;

- Pierre Goffinet, préqualifié, 124 parts sociales

TOTAL 125 parts sociales.

Conformément à l'article 189 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), les Associés approuvent la cession de parts sociales telle que décrite précédemment.

Il résulte d'une déclaration émise par Monsieur Jean-Claude MOSCOVICI, gérant unique de la Société, demeurant 41, Rue Emile Menier, F-75116 Paris (France) que celui-ci a accepté la cession de parts ci-avant documentée et la considère comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions des articles 1690 du Code Civil et 190 de la Loi.

Laquelle déclaration, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Seconde résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 600,- (six cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S.LECOMTE, F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 21 décembre 2012. Relation. LAC/2012/61580. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013000977/69.

(130000496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Eurofins GSC LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 121.155.

L'an deux mille douze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée dénommée «Eurofins GSC LUX», ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 25 octobre 2006, publié au mémorial C numéro 2353 du 16 décembre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121155.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant, en date du 15 novembre 2011, publié au mémorial C numéro 3130 du 20 décembre 2011.

La séance est ouverte à 15.30 heures, sous la présidence de Madame Pascale TROQUET, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Zékiné YILDIZ, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Anne-Sophie REYNAERT, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS MILLE TROIS CENT TRENTE-SIX (3.336) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de QUATRE CENT DIX-SEPT MILLE EUROS (EUR 417.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital pour le porter de QUATRE CENT DIX-SEPT MILLE EUROS (EUR 417.000,-) à UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission de QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATRE (4.664) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, en contrepartie d'un apport d'une créance de DEUX MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE EUROS (EUR 2.294.000,-), dont CINQ CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE EUROS (EUR 583.000,-) seront alloués au capital social et UN MILLION SEPT CENT ONZE MILLE EUROS (EUR 1.711.000,-) seront alloués à la prime d'émission.

2.- Souscription et libération de QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATRE (4.664) parts sociales par la société «Eurofins International Holdings LUX», ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157959, libéré intégralement moyennant l'apport d'une créance d'un montant de DEUX MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE EUROS (EUR 2.294.000,-).

3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social de QUATRE CENT DIX-SEPT MILLE EUROS (EUR 417.000,-) à UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de CINQ CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE EUROS (EUR 583.000,-) par la création et l'émission de QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATRE (4.664) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de DEUX MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE EUROS (EUR 2.294.000,-) dont CINQ CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE EUROS (EUR 583.000,-) seront alloués au capital social et UN MILLION SEPT CENT ONZE MILLE EUROS (EUR

1.711.000,-) seront alloués à la prime d'émission, par la création et l'émission de QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATRE (4.664) parts sociales nouvelles, constitué par une créance envers la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATRE (4.664) parts sociales nouvelles, l'associé actuel suivant:

- la société «Eurofins International Holdings LUX», ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157959.

Laquelle a déclaré souscrire les QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATRE (4.664) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de DEUX MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE EUROS (EUR 2.294.000,-) existant à son profit et détenue envers la société «Eurofins GSC LUX», pré-qualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 20 décembre 2012 par le conseil de gérance, et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-) représenté par HUIT MILLE (8.000) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à € 3.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: TROQUET, REYNAERT, YILDIZ, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24/12/2012. Relation: EAC/2012/17432. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02 janvier 2013.

Référence de publication: 2013000802/92.

(13000530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Bolden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 73.056.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

OELSNER FINANCIAL CORPORATION, société commerciale internationale, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par:

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, et

- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Emile SCHLESSER, suivant acte de dépôt en date du 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1999, volume 906B, folio 37, case 7,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme BOLDEN S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.056 (NIN 1999 2232 717) a été constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 108 du 1^{er} février 2000.

Le capital social de la société a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale ordinaire en date du 17 octobre 2001, publiée par extrait au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 623 du 22 avril 2002.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-dix Cents (€ 30.986,70), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la société BOLDEN S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société BOLDEN S.A..

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, la société OELSNER FINANCIAL CORPORATION, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société BOLDEN S.A. a été réglé et que la société OELSNER FINANCIAL CORPORATION demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, J.-P. FRANK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2316. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013000697/59.

(130000703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Thai Union EU Seafood 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.672.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société Thai Union EU Seafood 1 S.A., établie et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 154.657,

ici représentée par Me Nicolas Thieltgen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden,

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par la comparante agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa dite qualité a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. - Que la société anonyme «Thai Union EU Seafood 2 S.A.» établie et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 154.672, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 2010, publié au Mémorial C n° 1892 du 14 septembre 2010 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 octobre 2010 publié au Mémorial C n° 2728 du 13 décembre 2010;

II. - Que le capital social de la société anonyme «Thai Union EU Seafood 2 S.A.», préqualifiée, s'élève actuellement à deux cent cinquante mille six cent quatre vingt dix euros (EUR 250.690,-), représenté par deux cent cinquante mille six cent quatre vingt dix (250.690,-) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées;

III. - Que la comparante en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société anonyme «Thai Union EU Seafood 2 S.A.»;

IV. - Que la comparante est propriétaire de toutes les actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société, celle-ci ayant cessé d'exister;

V. - Que la comparante déclare que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la Société dissoute, dont notamment les dettes suivantes:

- dette à l'égard de la société Thai Union EU Seafood 1 S.A. d'un montant de EUR 416.647.072,74 (principal: EUR 411.791.085,36 et intérêts: EUR 4.882.987,38), en vertu d'un contrat 28 octobre 2010,

- dette à l'égard de la société Thai Union EU Seafood 1 S.A. d'un montant de EUR 1.747.311,56 (principal: EUR 1.726.835,00 et intérêts: EUR 20.476,56), en vertu d'un contrat 20 décembre 2010,

- dette à l'égard de la société Thai Union Frozen Products d'un montant de EUR 90.570,96 (principal: EUR 86.750,00 et intérêts: EUR 3.820,96),

- dette à l'égard de la société Thai Union EU Seafood 1 S.A., en vertu d'une avance en compte courant de EUR 31.000,00,

- créanciers divers: TMF Luxembourg (EUR 213,40), Ernst and Young (EUR 5.865,00), Chambre de Commerce (EUR 350,00),

- tout autre frais exposés en vue de la dissolution de la Société qui peuvent être estimés comme suit:

- frais de conseils fiscaux EUR 2.500,00,

- frais d'administration EUR 3.500,00,

- frais de notaire EUR 1.500,00,

- frais d'avocat EUR 5.500,00,

et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. - Qu'il a été procédé à l'annulation du certificat d'actions au porteur, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: THIELTGEN, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 27/12/2012. Relation: EAC/2012/17561. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001318/65.

(13000731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

SVX Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 147.484.

In the year two thousand twelve, on the 11th of December.

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "SVX FINANCE S.A.", a société anonyme having its registered office at L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau (Grand-Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 147484, incorporated on July 14th, 2009 before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1652 of August 27th, 2009, modified for the last time on June 7th, 2011 before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, deed published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1705 of July 28th, 2011 (hereafter the "Company").

The General Meeting was presided by Mrs. Karine Mastinu, attorney at law, residing professionally at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary, Mr. Lionel Bonifazzi, attorney at law, residing professionally at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mrs. Valeria Ercolini, lawyer, residing professionally at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman requested the notary to act that:

- I. The shareholders have been duly convened.
- II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the minutes.
- III. It appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that all the shares issued are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.

IV. The agenda of the General Meeting was the following:

Agenda

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of 1.000.000,-eur so as to raise it from its current amount of 1.000.000,-eur to the amount of 2.000.000,- eur by the issuance of 10.000 new shares with a nominal value of EUR 100 each and with a total share premium of an amount of 29.000.000,-eur having the same rights and obligations than the existing shares by a contribution in kind;

2. Subscription by Savox S.A., a société anonyme duly formed and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg (Grand-Duchy of Luxembourg), in its capacity as sole shareholder of the Company, of the 10.000 new shares and payment by a contribution in kind;

3. Amendment of article 5 of the by-laws of the Company so as to reflect the decisions taken;

4. Miscellaneous.

After discussion and deliberation of the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions by unanimous decisions:

First resolution

The General Meeting resolved the increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of 1.000.000,-eur so as to raise it from its current amount of EUR 1.000.000 to the amount of 2.000.000,-eur by issuance of 10.000 new shares with a nominal value of 100,-eur each and with a total share premium of an amount of 29.000.000,-eur, having the same rights and obligations than the existing shares, by a contribution in kind.

Second resolution

The 10.000 new shares of the Company with a nominal value of 100,-eur each and with a total share premium of an amount of 29.000.000,-eur have been subscribed and entirely paid up by Savox S.A., a société anonyme duly formed and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg (Grand-Duchy of Luxembourg) in its capacity as sole shareholder of the Company, by a contribution in kind consisting in the conversion into capital of the claim made by Savox S.A. prenamed to Savox International S.A., a société

anonyme duly formed and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg (Grand-Duchy of Luxembourg) of an amount of 30.000.000,-eur materialized by certain promissory notes.

For the purpose of the payment of the increase in share capital, Savox S.A. prenamed, has remitted to the duly appointed director of the Company the physicals titles of the aforementioned promissory notes.

In conformity with articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended), such value of the contribution made by means of a contribution in kind is established by a report of the company HRT Révision S.A. with registered office at L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem in its capacity as agreed independent auditor, which concludes as follows:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the promissory notes amounting to 30.000.000,-eur does not equal at least in number and value to the 10.000 shares with a nominal value of 100,-eur each to be issued, together with a total share premium of 29.000.000,-eur."

Said report, after having been signed *ne varietur* by the proxy holders of the shareholders, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the General Meeting resolved to amend article 5, paragraph 1 of the by-laws of the Company which will now be read as follows:

« **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at two million euros (2.000.000,-eur) divided into twenty thousand (20.000) shares with a nominal value of one hundred euros (100,-eur) each."

Fourth resolution

The General Meeting further resolved to entitle Mr Christophe JASICA, residing professionally at 4, rue Peternelchen L-2370 Howald (Grand-Duchy of Luxembourg) to proceed in the name of the shareholders and on their behalf with the inscriptions or formalities necessary in order to inscribe in the register of the shareholders of the Company the new representation of the share capital of the Company resulting from the above taken resolutions.

Since no other items are on the agenda, the meeting is closed.

Whereof, the present deed was drawn.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately Eur 7.000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English notes that upon request of the appearing persons the present deed is made in English followed by a French translation and in case of divergence between the English and the French, the English will prevail.

Done in Luxembourg at the date indicated at the beginning of the deed.

The deed having been read to the comparing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the appearing persons have signed together with the notary the present deed.

French version

L'an deux mille douze, le onze décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «SVX FINANCE S.A.», une société anonyme ayant son siège social situé à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 147484, constituée le 14 juillet 2009 par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1652 du 27 août 2009, modifiée la dernière fois le 7 juin 2011 par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 1705 du 28 juillet 2011 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Maître Karine Mastinu, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Maître Lionel Bonifazzi, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Mme Valeria Ercolini, juriste, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Les associés ont été dûment convoqués.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les associés présents, par les mandataires des associés représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Agenda

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 1.000.000,-eur pour le porter de son montant actuel de 1.000.000,-Eur au montant de 2.000.000,-eur par l'émission de 10.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de 100,-eur chacune et avec une prime d'émission d'un montant total de 29.000.000,-eur, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, par un apport en nature;

2. Souscription par Savox S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg (Grand-Duché de Luxembourg) en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, des 10.000 nouvelles actions de la Société et libération par un apport en nature;

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les décisions prises;

4. Divers.

Après avoir approuvé l'agenda et délibéré, l'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 1.000.000,-eur pour le porter de son montant actuel de 1.000.000,-eur au montant de 2.000.000,-eur par l'émission de 10.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de 100,-eur chacune et avec une prime d'émission d'un montant total de 29.000.000,-eur, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, par un apport en nature.

Deuxième résolution

Les 10.000 nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune et augmentée d'une prime d'émission totale de 29.000.000,-eur ont été souscrites et entièrement libérées par Savox S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg (Grand-Duché de Luxembourg) en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, par un apport en nature consistant en la conversion en capital de la créance accordée par Savox S.A. prénommée à Savox International S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg (Grand-Duché of Luxembourg) d'un montant de 30.000.000,-eur matérialisée par certains billets à ordre.

Pour les besoins de la libération de l'augmentation du capital, Savox S.A. prénommée a remis à l'administrateur de la Société dûment nommé les titres des susmentionnés billets à ordre.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée), la valeur de cet apport en nature est établi par un rapport de la société HRT Révision S.A., ayant son siège social à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé, dont les conclusions sont les suivantes:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the promissory notes amounting to 30.000.000,-eur does not equal at least in number and value to the 10.000 shares with a nominal value of 100,-eur each to be issued, together with a total share premium of 29.000.000,-eur."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les associés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera attaché au présent acte.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à deux millions d'euros (2.000.000,-eur) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-eur) chacune. »

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de donner pouvoir à M. Christophe JASICA demeurant professionnellement à 4, rue Peternelchen L-2370 Howald (Grand-Duché of Luxembourg) de procéder individuellement au nom des actionnaires et pour le compte de la Société aux inscriptions et formalités nécessaires ou considérées comme utiles pour l'inscription dans le registre des associés de la Société de la nouvelle représentation du capital social de la Société résultante des décisions ci-avant prises.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, l'assemblée est clôturée et le présent acte a été dressé.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de Eur 7.000.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: MASTINU, BONIFAZZI, ERCOLINI, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12/12/2012. Relation: EAC/2012/16612. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000522/176.

(120226217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Cosnier SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.615.

L'an deux mille douze, le quinze novembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «COSNIER SA» ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, Bd Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 148.615, constituée en date du 24 septembre 2009 suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2143 du 3 novembre 2009. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'assemblée est présidée par Madame Geraldine VINCIOTTI, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Paul SCHMIT, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Monique DRAUTH, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 310 actions représentant l'intégralité du capital social sont toutes représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification du premier paragraphe de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. (Premier paragraphe). «La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères essentiellement actives dans le développement et/ou l'exploitation de projets de tourisme, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts ou garanties à des sociétés.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Unique résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. (Premier paragraphe). «La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères essentiellement actives dans le développement et/ou l'exploitation de

projets de tourisme, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts ou garanties à des sociétés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Vinciotti, Schmit, Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54598. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Référence de publication: 2013000758/55.

(130000187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Macquarie Global Real Estate Advisors (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 68.184.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 13 décembre 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Ratification de la cooptation de Joanne Fitzgerald, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au mandat d'Administrateur "B", depuis le 19 juin 2012 jusqu'au 13 décembre 2012.

2. Nomination de Joanne Fitzgerald, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au mandat d'Administrateur "B", avec effet au 13 décembre 2012 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 juin 2013 et qui se tiendra en 2013.

3. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Steven Willingham, Administrateur "B", avec adresse au 60, Sloane Avenue, SW3 3XB London, Royaume-Uni

- Eric Goodwin, Administrateur "A", avec adresse au 30, 30 The Bond, Hickson Road, NSW 2000 Millers Point, Sydney, Australie

- Paul Hooper, Administrateur "A", avec adresse au 30, 30 The Bond, Hickson Road, NSW 2000 Millers Point, Sydney, Australie

- Andrew Wood, Administrateur "B", avec adresse au 60, Sloane Avenue, SW3 3XB London, Royaume-Uni

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 juin 2013 et qui se tiendra en 2013.

4. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers SARL, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 juin 2013 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005475/28.

(130005467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

O-Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.929.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013005550/10.

(130005728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Swiss Life REIM (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 171.124.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of November.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. José Pascual, avocat, professionally residing in Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors of Swiss Life REIM (Luxembourg) S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B-171124 (hereinafter the "Company"), by virtue of the authority conferred on him by decision of the board of directors, taken at its meeting of 30 October 2012;

an extract of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state his declaration as follows:

1) The Company has been incorporated in the form of a société anonyme pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 22 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 2241 dated 30 August 2012.

2) The share capital of the Company is currently set at one hundred and twenty five thousand euros (EUR 125,000.-) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) fully paid-up shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Pursuant to article 5 of the articles of incorporation of the Company, the authorised capital of the Company, including the share capital of the Company, is currently set at of one million five hundred thousand euros (EUR 1,500,000.-).

3) The board of directors of the Company is authorised to increase once, or several times, the share capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the new shares.

4) Pursuant to resolutions adopted on 30 October 2012, the board of directors of the Company has decided to increase the Company's share capital from its current amount of one hundred and twenty five thousand euros (EUR 125,000.-) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) fully paid-up shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, up to one million five hundred thousand euros (EUR 1,500,000.-) through the issue of thirteen thousand seven hundred and fifty (13,750) shares, with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each (hereinafter referred to as the "Newly Issued Shares").

All Newly Issued Shares are subscribed for by Swiss Life Investment Management Holding AG, a Swiss company, incorporated and existing under the laws of Switzerland, with registered office at 40, General-Guisan-Quai, 8002 Zurich, Switzerland, and registered with the commercial register of Zurich under registration number CH-020.3.028.597-6, for an aggregate price of one million three hundred seventy five thousand euros (EUR 1,375,000.-).

The documentation evidencing such subscription has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

All Newly Issued Shares have been paid up by contribution in cash. The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

5) As a consequence of such increase of the share capital, the article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 5 Capital.** The share capital is set at one million five hundred thousand euros (EUR 1,500,000.-) consisting of fifteen thousand (15,000) shares in registered form with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendments of these articles of association. The Company may, to the extent permitted and under terms provided for by law, redeem its own shares."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 2,700.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by his first name and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

En l'an deux mille douze, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Monsieur José Pascual, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de Swiss Life REIM (Luxembourg) S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171124 (ci-après la «Société»), en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 30 octobre 2012;

un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

La partie comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer ses déclarations comme suit:

1) La Société a été constituée sous la forme d'une société anonyme en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 2241 daté du 30 août 2012.

2) Le capital social est actuellement de cent vingt cinq mille euros (EUR 125.000.-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions totalement souscrites ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

D'après l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, incluant le capital social de la Société, est actuellement de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000.-) représenté par quinze mille (15.000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

3) Le conseil d'administration est autorisé à augmenter une, ou plusieurs fois, le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants de la Société.

4) En vertu de la résolution adoptée le 30 octobre 2012, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de cent vingt cinq mille euros (EUR 125.000.-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions totalement souscrites avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000.-) par l'émission de treize mille sept cent cinquante (13.750) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune (ci-après dénommées les «Actions Nouvellement Emises»).

Les Actions Nouvellement Emises sont souscrites par Swiss Life Investment Management Holding AG, une société suisse, constituée et existant sous les lois suisses, ayant son siège social au 40, General-Guisan-Quai, 8002 Zürich, Suisse, et enregistrée auprès du registre de commerce de Zürich sous le numéro CH-020.3.028.597-6, pour un montant total de un million trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 1.375.000.-).

La documentation attestant cette souscription a été produite au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Les actions souscrites ont été libérées par un apport en numéraire. La preuve de l'existence et de la valeur de la contribution ci-dessus a été produite au notaire soussigné.

5) En conséquence d'une telle augmentation du capital social, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5 Capital.** Le capital social souscrit de la Société est actuellement fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000.-) représenté par quinze mille (15.000), d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) par action.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée à la manière requise pour les modifications des statuts.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la manière requise pour les modifications de ces statuts. La Société peut, dans la mesure où et sous les termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

Estimations des coûts

Les frais, dépenses, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui lui seront facturés au titre du présent acte, sont évalués à la somme d'environ EUR 2.700,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite partie comparante à signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. PASCUAL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56942. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001265/123.

(130000143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Sodep S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 173.804.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le onze décembre.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société du droit de la République des Seychelles PANIOL MANAGEMENT S.A., établie et ayant son siège social à Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, République des Seychelles, constituée le 27 novembre 2007, et portant le numéro de registre IBC NO 042729,

ici représentée par Monsieur Fernand Sassel, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration générale lui donnée le 27 novembre 2007, laquelle procuration est restée annexée à un acte du notaire soussigné du 31 mars 2008, enregistré à Remich le 3 avril 2008, relation REM/2008/458.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "SODEP S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) néanmoins être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires

Art. 11. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10ème) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les cent (100) actions ont été souscrites par la société PANIOL MANAGEMENT S.A..

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille deux cents Euros (1.200,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, ès-qualité qu'il agit, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leurs mandats expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2018:

- 1) Monsieur Paul VERSCHORREN, chef d'entreprise, demeurant à Al Mamzar Area, St. 134/38 - 17, Alexandra Street, Dubai, (Emirats Arabes Unis)
- 2) Monsieur Fernand SASSEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch,
- 3) Monsieur Daniele BOTTAZZO, manager, demeurant à MD-2029, Chisinau (République de Moldavie), Bd Dacia, 44.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée LUXREVISION S. à r. l., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 40124), son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2018.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée, la personne comparante prémentionnée, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte,

Signé: F. SASSEL, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 14 décembre 2012. Relation: REM/2012/1596. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 20 décembre 2012.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013001456/201.

(130000037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

The Product S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 173.810.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the eighteenth day of December.

Before Us, Maître Pierre PROBST, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Travis Investment SARL, a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 152.281, here represented by Mrs Francine MAY, private employee, with professional address at 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on December 10th, 2012.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles") which specify in its articles 7, 10, 11 et 14, the special rules applicable to a private limited liability company with a single shareholder.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "The Product S.à r.l." (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a par value of one euro (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on capital. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by a sole manager or by a board of managers, composed of at least one (1) manager A and at least (1) one manager B, who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, without prejudice to the first sentence of this article 12, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members, including at least one manager A and at least one manager B, are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes – Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B of the Company, or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 17 of these Articles.

Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution – Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31st, 2013.

Subscription – Payment

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the twelve thousand five hundred (12,500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 15th, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

a) Mrs Barbara Neuerburg, private employee, born on May 18th, 1979, at Krumbach (Germany) with professional address at 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, as manager A for an undetermined period; and

b) Mr. Kees-Jan AVIS, private employee, born on December 30th, 1981, at Heemstede (The Netherlands) with professional address at 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, as manager B for an undetermined period.

2) The registered address of the company shall be fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre

Par-devant Nous Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Travis Investment SARL, une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152281, ici représentée par Madame Francine MAY, employée privée, demeurant professionnellement au 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 10 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "The Product S.à r.l." (ci-après "La Société").

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger, suite à une résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100 %) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social. Dans le respect des dispositions légales y relatives, le capital social peut être modifié à tout moment par (i) approbation de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un gérant, ou un conseil de gérance, composé d'au moins un (1) gérant de classe A et d'au moins un (1) gérant de classe B, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, en considération de la première phrase de l'article 12 des Statuts, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres, incluant un gérant de classe A et un gérant de classe B, sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux – Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par au moins un gérant. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies et extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 17 des Statuts.

Art. 19. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Ils sont simplement des agents autorisés et ne sont seulement responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 20. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Les associés ne peuvent modifier la nationalité de la Société uniquement par vote unanime. Toute autre modification des Statuts de la Société ne peut être faite que (i) par une majorité d'associés (ii) détenant au moins les trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription – Libération

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- a) Madame Barbara NEUERBURG, employée privée, née le 18 mai 1979 à Krumbach (Allemagne), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, 4^{ème} étage, L-2540 Luxembourg, est nommé gérant de classe A pour une durée indéterminée; et

b) Monsieur Kees-Jan AVIS, employée privée, née le 30 décembre 1981 à Heemstede (Pays-Bas) avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, 4^{ème} étage, L-2540 Luxembourg, est nommé gérant de classe B pour une durée indéterminée.

2) L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Francine MAY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 19 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15187. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001321/386.

(120226912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

iCON Master Holdings (EUR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 416.532,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 151.714.

In the year two thousand and twelve, on fifth December.

Before Us, Maître Léonie Grethen, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

iCON Infrastructure Partners, L.P., a limited partnership established in Guernsey, with registered office at St. Julian's Avenue, BGU, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1WA, registered with the Chamber of Commerce of Guernsey under the partnership number 1249, (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Alexander Koch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder of iCON Master Holdings (EUR) S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of one hundred and ninety four thousand five hundred and thirty two euro (EUR 194,532.-) registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.714, incorporated by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on 25 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 791, on 16 April 2010 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed enacted by Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), dated 19 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2283 dated 27 September 2011 (the "Articles").

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of two hundred and twenty-two thousand euro (EUR 222,000.-) so as to raise it from its current amount of one hundred ninety four thousand five hundred and thirty two euro (EUR 194,532.-), divided into fifty eight thousand and eight (58,008) class A shares, forty-five thousand five hundred and eight (45,508) class B shares, forty-five thousand five hundred and eight (45,508) class C shares and forty-five thousand five hundred and eight (45,508) class D shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of four hundred and sixteen thousand five hundred and thirty-two euro (EUR 416,532.-), divided into one hundred and thirteen thousand five hundred and eight (113,508) class A shares, one hundred and one thousand eight (101,008) class B shares, one hundred and one thousand eight (101,008) class C shares and one hundred and one thousand eight (101,008) class D shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2. To issue fifty-five thousand five hundred (55,500) class A shares, fifty-five thousand five hundred (55,500) class B shares, fifty-five thousand five hundred (55,500) class C shares and fifty-five thousand five hundred (55,500) class D shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of fifty-five thousand five hundred (55,500) class A shares, fifty-five thousand five hundred (55,500) class B shares, fifty-five thousand five hundred (55,500) class C shares and fifty-five thousand five hundred (55,500) class D shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each by the Sole Shareholder and the payment of these shares together with a share premium in the amount of twenty-one million nine hundred and seventy-eight thousand euro (EUR 21,978,000.-) by a contribution in cash in the amount of twenty-two million two hundred thousand euro (EUR 22,200,000.-).

4. To amend article 5 of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items.

5. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above mentioned, requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to increase the Company's share capital by an amount of two hundred and twenty-two thousand euro (EUR 222,000.-) so as to raise it from its current amount of one hundred ninety four thousand five hundred and thirty two euro (EUR 194,532.-), divided into fifty eight thousand and eight (58,008) class A shares, forty-five thousand five hundred and eight (45,508) class B shares, forty-five thousand five hundred and eight (45,508) class C shares and forty-five thousand five hundred and eight (45,508) class D shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of four hundred and sixteen thousand five hundred and thirty-two euro (EUR 416,532.-), divided into one hundred and thirteen thousand five hundred and eight (113,508) class A shares, one hundred and one thousand eight (101,008) class B shares, one hundred and one thousand eight (101,008) class C shares and one hundred and one thousand eight (101,008) class D shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to issue fifty-five thousand five hundred (55,500) class A shares, fifty-five thousand five hundred (55,500) class B shares, fifty-five thousand five hundred (55,500) class C shares and fifty-five thousand five hundred (55,500) class D shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed capital increase.

Subscription / Payment

Thereupon, now appears Mr. Alexander Koch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to fifty-five thousand five hundred (55,500) class A shares, fifty-five thousand five hundred (55,500) class B shares, fifty-five thousand five hundred (55,500) class C shares and fifty-five thousand five hundred (55,500) class D shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each to be issued by the Company as of the date of the above extraordinary general shareholder meeting and to immediately fully pay in such shares and a share premium in the amount of twenty-one million nine hundred and seventy-eight thousand euro (EUR 21,978,000.-) by a contribution in cash in the amount of twenty-two million two hundred thousand euro (EUR 22,200,000.-).

The Sole Shareholder, pre-named, acting through its duly appointed attorney in fact declared that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of twenty-two million two hundred thousand euro (EUR 22,200,000.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the Sole Shareholder resolves to accept the subscription and payment by the subscriber of the newly issued fifty-five thousand five hundred (55,500) class A shares, fifty-five thousand five hundred (55,500) class B shares, fifty-five thousand five hundred (55,500) class C shares and fifty-five thousand five hundred (55,500) class D shares and to allot these newly issued shares of the Company to iCON Infrastructure Partners, L.P., prenamed.

Third resolution

As a result of the preceding resolutions, the Sole Shareholder RESOLVED to amend article 5 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at four hundred and sixteen thousand five hundred and thirty-two euro (EUR 416,532.-), divided into one hundred and thirteen thousand five hundred and eight (113,508) class A shares, one hundred and one thousand eight (101,008) class B shares, one hundred and one thousand eight (101,008) class C shares and one hundred and one thousand eight (101,008) class D shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately six thousand six hundred Euro (EUR 6,600.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq décembre.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

iCON Infrastructure Partners, L.P., un limited partnership constitué à Guernesey, ayant son siège social à St. Julian's Avenue, BGU, St. Peter Port, Guernesey, GY1 1WA, enregistré auprès de la Chambre de Commerce de Guernesey sous le numéro partnership 1249 ("Associé Unique"),

ici représenté par M. Alexander Koch, avocat, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. La comparante déclare qu'elle est l'associé unique de iCON Master Holdings (EUR) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent trente-deux euros (EUR 194.532,-) immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.714, constituée suivant acte de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations 791 du 16 avril 2010 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, par un acte notarié de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 juillet 2011, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2283 le 27 septembre 2011 (les "Statuts").

III. La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent vingt-deux mille euros (EUR 222.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent trente-deux euros (EUR 194.532,-), divisé en cinquante-huit mille huit (58.008) parts sociales de catégorie A, quarante-cinq mille cinq cent huit (45.508) parts sociales de catégorie B, quarante-cinq mille cinq cent huit (45.508) parts sociales de catégorie C et quarante-cinq mille cinq cent huit (45.508) parts sociales de catégorie D, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de quatre cent seize mille cinq cent trente-deux euros (EUR 416.532,-), divisé en cent treize mille cinq cent huit (113.508) parts sociales de catégorie A, cent un mille huit (101.008) parts sociales de catégorie B, cent un mille huit (101.008) parts sociales de catégorie C et cent un mille huit (101.008) parts sociales de catégorie D, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Emission de cinquante-cinq mille cinq cents (55.500) parts sociales de catégorie A, cinquante-cinq mille cinq cents (55.500) parts sociales de catégorie B, cinquante-cinq mille cinq cents (55.500) parts sociales de catégorie C et cinquante-cinq mille cinq cents (55.500) parts sociales de catégorie D, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision de l'Associé Unique se prononçant sur l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de cinquante-cinq mille cinq cents (55.500) parts sociales de catégorie A, cinquante-cinq mille cinq cents (55.500) parts sociales de catégorie B, cinquante-cinq mille cinq cents (55.500) parts sociales de catégorie C et cinquante-cinq mille cinq cents (55.500) parts sociales de catégorie D, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune par l'Associé Unique et du paiement total de ces parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de vingt et un millions neuf cent soixante-dix-huit mille euros (EUR 21.978.000,-) par un apport en numéraire d'un montant de vingt-deux millions deux cent mille euros (EUR 22.200.000,-).

4. Modification de l'article 5 des Statuts afin de refléter les résolutions à prendre sous les points ci-dessus.

5. Divers.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent vingt-deux mille euros (EUR 222.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent trente-deux euros (EUR 194.532,-), divisé en cinquante-huit mille huit (58.008) parts sociales de catégorie A, quarante-cinq mille cinq cent huit (45.508) parts sociales de catégorie B, quarante-cinq mille cinq cent huit (45.508) parts sociales de catégorie C et quarante-cinq mille cinq cent huit (45.508) parts sociales de catégorie D, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de quatre cent seize mille cinq cent trente-deux euros (EUR 416.532,-), divisé en cent treize mille cinq cent huit (113.508) parts sociales de catégorie A, cent un mille huit (101.008) parts sociales de catégorie B, cent un mille huit (101.008) parts sociales de catégorie C et cent un mille huit (101.008) parts sociales de catégorie D, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre cinquante-cinq mille cinq cents (55.500) parts sociales de catégorie A, cinquante-cinq mille cinq cents (55.500) parts sociales de catégorie B, cinquante-cinq mille cinq cents (55.500) parts sociales de catégorie C et cinquante-cinq mille cinq cents (55.500) parts sociales de catégorie D, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision de l'Associé Unique se prononçant sur l'augmentation de capital proposée.

Souscription - Paiement

Est ensuite intervenu M. Alexander Koch, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, précité, à cinquante-cinq mille cinq cents (55.500) parts sociales de catégorie A, cinquante-cinq mille cinq cents (55.500) parts sociales de catégorie B, cinquante-cinq mille cinq cents (55.500) parts sociales de catégorie C et cinquante-cinq mille cinq cents (55.500) parts sociales de catégorie D, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par l'Associé Unique et du paiement total de ces parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de vingt et un millions neuf cent soixante-dix-huit mille euros (EUR 21.978.000,-) par un apport en numéraire d'un montant de vingt-deux millions deux cent mille euros (EUR 22.200.000,-).

L'Associé Unique, précité, représentée par son mandataire dûment autorisé, a déclaré que les nouvelles parts sociales ont été libérées intégralement en espèces et que la somme totale de vingt-deux millions deux cent mille euros (EUR 22.200.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

L'Associé Unique décide d'accepter ladite souscription et le paiement par le souscripteur des nouvelles cinquante-cinq mille cinq cents (55.500) parts sociales de catégorie A, cinquante-cinq mille cinq cents (55.500) parts sociales de catégorie B, cinquante-cinq mille cinq cents (55.500) parts sociales de catégorie C et cinquante-cinq mille cinq cents (55.500) parts sociales de catégorie D, émises et d'attribuer ces nouvelles parts sociales de la Société à iCON Infrastructure Partners, L.P., précitée.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts, qui devra désormais être lu comme suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à quatre cent seize mille cinq cent trente-deux euros (EUR 416.532,-), divisé en cent treize mille cinq cent huit (113.508) parts sociales de catégorie A, cent un mille huit (101.008) parts sociales de catégorie B, cent un mille huit (101.008) parts sociales de catégorie C et cent un mille huit (101.008) parts sociales de catégorie D, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille six cents euros (EUR 6.600,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi, le présent acte a été établi à Luxembourg à la date donnée en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Koch, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58263. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001472/208.

(130000980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

euroscript Management Services Gesellschaft mit beschränkter Haftung, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 55, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.860.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, den sechsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joëlle Baden, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg)

ist erschienen:

euroscript International S.A., eine Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in L-8077 Bertrange, 55, rue de Luxembourg, eingetragen im R.C.S. Luxemburg unter der Nummer B 122.347, rechtmässig vertreten durch den Vorstand, Herrn Mark Evenepoel und Herrn Michael Such,

hier vertreten durch Herrn Georges Wirtz, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-1645 Luxemburg, 6, Montée du Grund,

auf Grund einer Vollmacht unterschrieben in Bertrange am 22. November 2012, welche nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienenen ersuchen den amtierenden Notar die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

§ 1. Gesellschaftsbezeichnung, Gesellschaftssitz.

a) Die Bezeichnung der Gesellschaft lautet: "euroscript Management Services Gesellschaft mit beschränkter Haftung", abgekürzt "euroscript Management Services GmbH" oder "euroscript Management Services S. à r. l."

b) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bertrange.

c) Falls durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur die Gesellschaft nach Ansicht der Gesellschafter in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz eingeschränkt oder der reibungslose Verkehr zwischen dem Sitz der Gesellschaft und dem Ausland behindert wird oder falls eine solche Einschränkung oder Behinderung unmittelbar bevorsteht, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluss der Gesellschafter mit Zustimmung des Aufsichtsrates der Gesellschafter vorübergehend bis zur völligen Normalisierung der Verhältnisse in ein anderes Land verlegt werden. Eine solche Maßnahme berührt die luxemburgische Staatszugehörigkeit der Gesellschaft nicht.

§ 2. Gesellschaftszweck. Gegenstand des Unternehmens (oder Zweck der Gesellschaft) ist die Erbringung von Dienstleistungen, unter anderem im Bereich der Allgemeinen Verwaltung, Finanzen (inkl. Rechnungswesen und Controlling), IT, Marketing und Human Resources für die Gesellschafter sowie für Zweigniederlassungen der Gesellschafter im In- und Ausland.

Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen und Tochtergesellschaften im In- und Ausland errichten und sich an anderen Unternehmen mit ähnlichem Gesellschaftszweck beteiligen oder deren Repräsentanz übernehmen.

Die Gesellschaft kann Grundstücke und Immobilien erwerben, halten und veräußern.

Die Gesellschaft kann alle kommerziellen, finanziellen und andere Tätigkeiten ausüben, welche den Zweck der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar fördern.

§ 3. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,-EUR). Es ist aufgeteilt in sechstausend zweihundertfünfzig (6.250) Gesellschaftsanteile von je zwei Euro (2 EUR), welche voll eingezahlt sind.

§ 4. Dauer der Gesellschaft, Geschäftsjahr. Die Gesellschaft beginnt mit dem heutigen Gründungsdatum. Die Dauer der Gesellschaft ist unbestimmt. Das Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

§ 5. Geschäftsführung. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer.

Die Geschäftsführer sind verpflichtet, die Weisungen der Gesellschafter zu befolgen, eine von diesen aufgestellte Geschäftsordnung zu beachten und von ihnen als zustimmungspflichtig bezeichnete Geschäfte nur mit ihrer Zustimmung vorzunehmen.

Die vorherige Zustimmung der Gesellschafter ist insbesondere erforderlich für alle Geschäfte oder Maßnahmen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Die Bestellung und Abberufung von Geschäfts-

führen erfolgt durch die Gesellschafterversammlung. Die Abberufung von Geschäftsführern bedarf keiner Begründung und keiner Frist und kann auch erfolgen, wenn keine rechtlich relevanten Gründe vorliegen.

§ 6. Zustimmungspflichtige Geschäfte. Die folgenden Geschäfte der Gesellschaft und der von ihr beherrschten Unternehmensgruppe bedürfen einer vorherigen Zustimmung durch die Gesellschafter:

- d) alle über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb hinausgehende Geschäftsführungsmaßnahmen
- e) Feststellung der jährlich vor Beginn eines Geschäftsjahres aufzustellenden Planung für das folgende Geschäftsjahr, bestehend aus Umsatz- und Ergebnisplan, Finanzplan, Personalplan und Investitionsplan
- f) Erwerb, Veräußerung, Auflösung, Kündigung und Belastung von wesentlichen Beteiligungen an anderen Unternehmen
- g) Errichtung und Aufgabe von Zweigniederlassungen
- h) Erwerb, Veräußerung oder Belastung von Grundstücken und Rechten an solchen, sowie Veräußerung oder Belastung von Teilen der Geschäftsvermögens, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb hinausgehen
- i) Vornahme von Investitionen, welche den von den Gesellschaftern für das einzelne Geschäftsjahr gemäß Artikel 6 b) festgesetzten Rahmen – wenn ein solcher nicht festgesetzt ist, den des gewöhnlichen Geschäftsbetriebs – überschreiten
- j) Aufnahme von langfristigen Krediten jeder Art sowie Übernahme von Bürgschaften, Garantien oder ähnlichen Haftungen, welche den Gesellschaftern für das einzelne Geschäftsjahr gemäß Artikel 6 b) festgesetzten Rahmen – wenn ein solcher nicht festgesetzt ist, den des gewöhnlichen Geschäftsbetriebs – überschreiten
- k) Abschluss von Miet- oder sonstigen Dauerschuldverhältnissen – soweit nicht gem. Artikel 6 b) budgetiert – mit einer Vertragsdauer von mehr als einem Jahr und/oder mit einer Belastung von mehr als EUR 50.000 (fünfzigtausend Euro)
- l) Abschluss und Auflösung von Dienstverträgen mit leitenden Angestellten mit einem Jahresgehalt von mehr als EUR 75.000 (fünfundsiebzigtausend Euro) brutto und Gehaltserhöhungen über diesen Betrag hinaus
- m) Bestellung von Organmitgliedern wesentlicher Beteiligungsgesellschaften und Erteilung von Prokura oder ähnlicher Vollmachten anderer Rechtsordnungen
- n) Abschluss von Beraterverträgen ab einer Jahressumme von mehr als EUR 75.000 (fünfundsiebzigtausend Euro)
- o) alle Maßnahmen, die die Gesellschafter der Geschäftsführung gegenüber als zustimmungspflichtig bezeichnen.

§ 7. Vertretung. Die Gesellschaft wird durch einen Geschäftsführer allein vertreten, wenn er alleiniger Geschäftsführer ist oder wenn die Gesellschafter ihn zur Alleinvertretung ermächtigt haben. Im Übrigen wird die Gesellschaft gemeinschaftlich durch zwei Geschäftsführer oder durch einen Geschäftsführer gemeinschaftlich mit einem Prokuristen vertreten.

§ 8. Gesellschafterversammlung, Gesellschafterbeschlüsse. Beschlüsse der Gesellschafter werden grundsätzlich in Gesellschafterversammlungen gefasst.

Gesellschafterversammlungen sind abzuhalten

- a) alljährlich in den ersten sechs Monaten eines Geschäftsjahres zur Feststellung des Jahresabschlusses für das abgelaufene Geschäftsjahr, zur Beschlussfassung über die Verwendung des Ergebnisses des Jahresabschlusses und die Entlastung der Geschäftsführung;
- b) wenn ein Mitglied der Geschäftsführung die Einberufung im Interesse der Gesellschaft als erforderlich erachtet oder ein Gesellschafter, der mindestens zehn Prozent des Gesellschaftskapitals vertritt, die Einberufung unter Angabe des Zwecks verlangt. Die Einberufung der Gesellschafterversammlung erfolgt durch die Geschäftsführung mittels Briefes, der an die Gesellschafter mindestens 14 (vierzehn) Tage vor dem Versammlungstermin zur Post aufgegeben sein muss. Die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung ist in der Einberufung mitzuteilen.

Auf die Einhaltung dieser Form- und Fristvorschriften kann - soweit das Gesetz nichts anderes vorsieht - mit ausdrücklicher Zustimmung aller Gesellschafter verzichtet werden. Beschlüsse können auch schriftlich, fernschriftlich oder auf anderem Wege gefasst werden, wenn alle Gesellschafter mit diesem Verfahren einverstanden sind. Gesellschafterbeschlüsse werden mit einfacher Mehrheit aller Stimmen gefasst, es sei denn, dass das Gesetz oder die vorliegende Satzung zwingend etwas anderes vorschreibt. Jeder Gesellschaftsanteil gewährt eine Stimme. Ein Gesellschafter kann sein Stimmrecht auch dann vornehmen, wenn die Beschlussfassung die Vornahme eines Rechtsgeschäfts mit ihm betrifft.

§ 9. Jahresabschluss, Gewinnverteilung - Prüfung. In den ersten drei Monaten des Geschäftsjahres haben die Geschäftsführer den Jahresabschluss (Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung) sowie, falls gesetzlich erforderlich oder durch Gesellschafterbeschluss vorgeschrieben, den Geschäftsbericht für das abgelaufene Geschäftsjahr aufzustellen und dem Abschlussprüfer zur Prüfung vorzulegen.

Die Prüfung des Jahresabschlusses obliegt einem externen Wirtschaftsprüfer, der durch die Gesellschafterversammlung bestimmt wird.

Buchführung und Bilanzierung haben nach steuerrechtlichen Vorschriften zu erfolgen, jedoch unter Beachtung der zwingenden handelsrechtlichen Bestimmungen. Wird der Jahresabschluss nachträglich berichtigt, insbesondere im Zuge einer Betriebsprüfung, so ist der berichtigte Abschluss maßgeblich. Die Geschäftsführer haben den Gesellschaftern den Jahresabschluss und einen etwaigen Geschäftsbericht gemeinsam mit dem schriftlichen Prüfungsbericht des Abschlussprüfers unverzüglich nach Fertigstellung mit ihren Vorschlägen zur Verwendung des Ergebnisses des Jahresabschlusses

zur Beschlussfassung vorzulegen. Über die Feststellung des Jahresabschlusses und die Verwendung des Ergebnisses beschließt die Gesellschafterversammlung gemäß den gesetzlichen Vorschriften.

§ 10. Verfügung über Gesellschaftsanteile. Die Verfügung über einen Gesellschaftsanteil, insbesondere Abtretung oder Verpfändung, ist nur mit Zustimmung aller Gesellschafter zulässig. Die Gesellschaft kann in Gemäßheit der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Gesellschaftsanteile erwerben.

§ 11. Bekanntmachungen. Die Bekanntmachungen der Gesellschaft erfolgen im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, Spezialsammlung C.

§ 12. Generelle Bestimmungen. Soweit dieser Vertrag keine abweichenden Regelungen vorsieht, gelten die Vorschriften des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie dieses Gesetz ergänzt und abgeändert wurde.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt die Komparentin, dass die sechstausendzweihundertfünfzig (6.250) Gesellschaftsanteile alle durch die Aktiengesellschaft eurosript International S.A. gezeichnet wurden.

Alle vorgenannten Gesellschaftsanteile wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2013.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000,-).

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Anschließend hat die Komparentin folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-8077 Bertrange, 55, rue de Luxembourg.
2. Zum Geschäftsführer wird ernannt:

Frau Barbara de Bakker, geboren in B-Terneuzen am 16. April 1974, wohnhaft in Peter Benoitstraat 22, B-1800 Vilvoorde, für eine unbestimmte Dauer.

3. Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten und dies nach den Regelungen so wie in den Satzungen ausgelegt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: G. WIRTZ et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2012. LAC / 2012 / 58189. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001470/143.

(130000981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

eurosript international S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 55, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 122.347.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den sechsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Joëlle Baden, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist Erschienen:

CARLISLE S.A., eine luxemburgische Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-8077 Bertrange, 55, rue de Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 34272, hier vertreten durch Herrn Georges Wirtz, Rechtsanwalt, mit Berufsanschrift in Luxemburg, nach einer Vollmacht ausgestellt am 23. November 2012 in Bertrange.

Die Vollmacht bleibt nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei ist alleiniger Aktionär (der «Alleinige Aktionär») von eurosript International S.A., einer société anonyme gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 55, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 122.347, (nachfolgend die «Gesellschaft»), gegründet am 8. Dezember 2006 gemäß Notarieller Urkunde, die im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 28. Dezember 2006, Nummer 2419, veröffentlicht wurde. Die Satzung wurde abgeändert gemäß Urkunde des unterzeichnenden Notars am 22. März 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1182 vom 16. Juni 2007.

Hiernach fasst der Alleinige Aktionär, der das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Alleinige Aktionär beschließt einen neuen zweiten Paragraphen in den Artikel 3 bezüglich des Gesellschaftszwecks einzubinden welcher wie folgt lautet:

„ **Art. 3. (Paragraph 2).** Die Gesellschaft hat ausserdem als Zweck die Erbringung von Dienstleistungen, unter anderem im Bereich der Allgemeinen Verwaltung, Finanzen (inkl. Rechnungswesen und Controlling), IT, Marketing und Human Resources für die Tochtergesellschaften im In- und Ausland.“

Zweiter Beschluss

Der alleinige Aktionär beschliesst, dass die Unterzeichnungsbefugnisse der Gesellschaft gegenüber von Drittpersonen abzuändern ist, in dem Sinne, dass die Gesellschaft gegenüber von Drittpersonen rechtmässig vertreten wird, entweder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Vorstandsmitgliedern oder durch die gemeinsame Unterschrift eines Vorstandsmitgliedes und eines Vertretungsberechtigten, so wie vom Vorstand ernannt.

Dritter Beschluss

Folglich des Vorgehenden, beschließt der alleinige Gesellschafter Artikel 18 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, welcher künftig wie folgt lautet:

„ **Art. 18.**

(1) Alle Schriftstücke sowie jede Ernennung von Bevollmächtigten verpflichten die Gesellschaft rechtskräftig, wenn dieselben von zwei Vorstandsmitgliedern oder von einem im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Vorstands unterschrieben werden. Wurde nur ein Vorstandsmitglied gewählt, so genügt die Unterschrift dieses einzelnen Vorstandsmitgliedes.

(2) Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Vorstandsmitgliedern oder durch die gemeinsame Unterschrift eines Vorstandsmitgliedes zusammen mit der Unterschrift eines Vertretungsberechtigten, so wie vom Vorstand ernannt, rechtmässig gegenüber von Drittparteien vertreten.“

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, welcher Deutsch spricht und versteht, erklärt, dass auf Wunsch der Erschienenen die vorliegende Urkunde auf Deutsch verfasst ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Version Maßgebend.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, hat der Bevollmächtigte der Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

English translation of the foregoing text:

In the year two thousand twelve, on sixth day of December.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

Is appeared:

CARLISLE S.A., a public company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-8077 Bertrange, 55, rue de Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 34272, duly represented by Mr Georges Wirtz, lawyer, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy issued on 23 November 2012 in Bertrange.

Such proxy has ne varietur been initialled by the proxyholder and the undersigning notary, and will still remain attached to the present deed for registration.

Such appearing party is the sole shareholder (the «Sole Shareholder»)) of eurosript International S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 55, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 122.347, (hereafter "the Company") and incorporated pursuant to a notarial deed dated 8 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 28 December 2006, number 2419.

The articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary on 22 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 16 June 2007, number 1182.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new second paragraph in article 3 regarding the corporate object as follows:

" **Art. 3. (Paragraph 2).** The Company has as well as corporate object the provisions of services, for instance in the fields of general management, finance (inc. accounting and controlling), IT, marketing and human resources for its subsidiaries located in Luxembourg and abroad."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the signing authority towards third parties will be amended in the sense that the Company is validly represented towards third parties, by either the joint signatures of two members of the Management Board or by the joint signature of one member of the Management Board and of an authorized representative, duly appointed by the Management Board.

Third resolution

In consideration of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 18 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 18.**

(1) All written documents, as well as all appointments of authorized representatives, shall place the Company under a legally binding duty if the same are signed by two members of the Management board or by a delegate of the Management board acting within the framework of the powers granted to him/her. If only one member of the Management board is elected, then the signature of such single member of the Management board shall suffice.

(2) The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of two members of the Management Board or by the joint signature of a member of the Management Board and of a representative, duly appointed by the Management board."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the registered office of the notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands German, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in German, followed by an English version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the German and the English text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, this person signed together with the notary the present deed.

Signé: G. WIRTZ et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2012. LAC/2012/58190. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001469/104.

(130001039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

East&West Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal-Wincrange, Maison 14.

R.C.S. Luxembourg B 140.846.

L'an deux mille douze, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «EAST&WEST FINANCES S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 140.846, constituée en date du 31 juillet 2008 suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2147 du 4 septembre 2008. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1574 du 14 juillet 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anna HERMES, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au Maison 14, L-9743 Crendal, Wintrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2012 et modification subséquente de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société;

2. Acceptation de la démission de Madame Cornelia Mettlen et Madame Brigitte Denis comme administrateurs de la Société avec effet immédiat et décharge leur donner.

3. Nomination de Madame Marina Lebedeva et de Monsieur Oleg Guterman comme administrateurs de la Société avec effet immédiat.

4. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au Maison 14, L-9743 Crendal, Wintrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2012.

En conséquence, la première phrase de l'article 5 des Statuts de la Société est modifiée, laquelle aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. «Le siège social est établi dans la commune de Wintrange.».

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de Madame Cornelia Mettlen et Madame Brigitte Denis comme administrateurs de la Société avec effet immédiat et décide de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandats jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat et pour une durée de six (6) ans les personnes suivantes administrateurs de la Société

- Madame Marina Lebedeva, née le 11 janvier 1961 à Potsdam, Allemagne demeurant au 9-29, Gryna Bulvaris, 1002 RIGA, Lettonie.

- Monsieur Oleg Guterman, né le 12 décembre 1975 à Bakou, Azerbaïdjan, demeurant à 129 Otto-Suhr Allee, D-10585 Berlin, Allemagne.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, les jours, mois et an qu'en tête des présentes,

et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. MATTUCCI, M.L. SCHUL, A. HERMES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16072. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013001677/66.

(130000941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Eurofins Genomics LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 154.226.

L'an deux mille douze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "Eurofins Genomics LUX Holding", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 13 juillet 2010, publié au mémorial C numéro 1736 du 25 août 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154226.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant, en date du 16 décembre 2011, publié au mémorial C numéro 232 du 27 janvier 2012.

La séance est ouverte à 15.30 heures, sous la présidence de Madame Pascale TROQUET, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Zékine YILDIZ, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Anne-Sophie REYNAERT, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CINQ MILLE (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital pour le porter de CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-) à CINQ CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 550.000,-) par la création et l'émission de CINQ CENTS (500) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, en contrepartie d'un apport d'une créance de CINQ CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE EUROS (EUR 573.000,-), dont CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) seront alloués au capital social et CINQ CENT VINGT-TROIS MILLE EUROS (EUR 523.000,-) seront alloués à la prime d'émission.

2.- Souscription et libération de CINQ CENTS (500) parts sociales par la société "Eurofins International Holdings LUX", ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157959, libéré intégralement moyennant l'apport d'une créance d'un montant de CINQ CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE EUROS (EUR 573.000,-) 3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social de CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-) à CINQ CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 550.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) par la création et l'émission de CINQ CENTS (500) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de CINQ CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE EUROS (EUR 573.000,-) dont CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) seront alloués au capital social et CINQ CENT VINGT-TROIS MILLE EUROS (EUR 523.000,-) seront alloués à la prime d'émission, par la création et l'émission de CINQ CENTS (500) parts sociales nouvelles, constitué par une créance envers la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des CINQ CENTS (500) parts sociales nouvelles, l'associé actuel suivant:

- la société "Eurofins International Holdings LUX", ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157959.

Laquelle a déclaré souscrire les CINQ CENTS (500) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de CINQ CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE EUROS (EUR 573.000,-) existant à son profit et détenue envers la société "Eurofins Genomics LUX Holding", pré-qualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 20 décembre 2012 par le conseil de gérance, et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de CINQ CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 550.000,-) représenté par CINQ MILLE CINQ CENTS (5.500) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à € 2.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: TROQUET, REYNAERT, YILDIZ, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24/12/2012. Relation: EAC/2012/17434. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001660/89.

(130000592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Inter Ikea Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 11.539.

Extrait du procès verbal de réunion du conseil d'administration

- Constituée en date du 05 novembre 1973 suivant acte reçu par Maître Lucien SCHUMAN, notaire de résidence à L - LUXEMBOURG, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 14 du 23 janvier 1974;
- Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 23 décembre 2010 selon acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L - Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 740 du 16 avril 2011.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société qui a été tenue en date du 9 janvier 2013:

«que siège social de la Société est transféré du 35, Avenue Monterey, L-2163, Luxembourg-Ville, Grand - Duché du Luxembourg au 2, Rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 9 janvier 2013.

Pour la Société

Evgenia Matveeva

Référence de publication: 2013004686/21.

(130004752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.